

DÉPARTEMENT : MOSELLE  
COMMUNE  
DANNE ET QUATRE VENTS

Envoyé en préfecture le 29/09/2017

Reçu en préfecture le 29/09/2017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

ID: 057215701681-20170925-2017\_25\_09DCM3M-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Absents : 3

Date de convocation

12/09/2017

Date d'affichage

29/09/2017

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB** :

**Maire.**

**Membres présents** : MM SCHEFFLER Jean-Jacques, , WALTER Serge, BOTIN Michaël, NUSS Pascale, EBY Caroline, Nathalie LOZITO-URBES, JULLIENNE Michel, CLEMENTZ Sandrine, SANTIAGO Fabrice, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain.

**Absents Excusés** : QUIRIN Jean-Jacques (procuration à JACOB Jean-Luc), DIBOURG Léonie (procuration à Sylvain SCHEFFLER), DIEBOLD André (procuration à BOTIN Michaël).

**Secrétaire de séance** : Jean-Jacques SCHEFFLER.

**N° 3 : MODIFICATION DES TARIFS DU PÉRISCOLAIRE ET APPLICATION DU TARIF DE BASE «HABITANT» DE DANNE ET QUATRE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL FRÉQUENTANT LE PÉRISCOLAIRE**

Après un mois de fonctionnement du périscolaire, Monsieur le Maire informe les membres présents que certains parents demandent à y mettre leurs enfants entre midi, après le repas pris à la maison.

Il informe également que la directrice du périscolaire souhaite y mettre sa fille occasionnellement. Il propose de fixer le même tarif que pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs comme suit :

TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT		
	Tarif de base extérieurs	Tarif de base DANNE ET QUATRE VENTS avec participation CAF et commune, avant modulation du quotient familial
Matin à partir de 7 h 20	3,00 €	2,00 €
Midi pause de midi avec repas	10,00 €	7,50 €
Midi pause de midi sans repas	5,00 €	2,50 €
Soir jusqu'à 18 h 30 avec goûter	4,50 €	3,00 €
Forfait journée complète 7 h 20 – 18 h 30	16,00 €	11,00 €

- Décide d'appliquer le tarif de base des habitants de DANNE ET QUATRE VENTS pour les enfants du personnel fréquentant le périscolaire.

- Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 à 760,00 €	Tarif 2 : 15 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 30 % de réduction

Fait et délibéré à DANNE ET QUATRE VENTS, les jour, mois et an susdits. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie. Certifié exécutoire par publication et transmission en Sous-Préfecture le 29/09/17.

Pour copie conforme. DANNE ET QUATRE VENTS, le 27 septembre 2017

Le Maire : Jean-Luc JACOB